

Conseil National de l'Education Catholique

Secrétariat National

Université Saint Thomas d'Aquin
Autorisation d'ouverture par arrêté n°2004/141
/MESSRS/DGESRS/des du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (226) 25-40-77 88/99
E-mail : rectorat@usta.bf

Rectorat

Secrétariat Général

Direction de l'Administration
Financière et Comptable

Résidence Universitaire

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice



**RESULTAT DE L'EXAMEN DES DOSSIERS DE DEMANDE D'ADMISSION A LA
RESIDENCE UNIVERSITAIRE
ANNEE 2024-2025**

PREMIERE VAGUE

FILLES

N°	NOM	PRENOM(S)	FACULTES
1	ABONI	Esther	FASEG
2	BAGAYA	Bintou	Pharmacie
3	BAMOUNI	Mariette Jeanine	Sciences Biomédicales
4	BAYALA	Prudence Anicha	Médecine
5	BENGYENDE	Samira	Agronomie
6	BORO	Rosalina Saadya	Médecine
7	COMPAORE	Wendyam Faouzia	Médecine
8	DERME	Chérifatou	Sciences Biomédicales
9	HIEN	Murin-Yin Angie Johane	FASEG
10	KETBEKA	Samirata Saloua	Droit
11	KI	Fokou Marie Laurona Inès	FSJP
12	MARE	Johana Wossilou	Droit
13	MARE	Nouriatou Aalya	Pharmacie
14	NABALOUM	Hélène	Médecine
15	ODANOU	Dobli Haïrate	Médecine
16	OUATTARA	Souraïha	Médecine
17	OUOBA	Chérifatou	FASEG

18	SAMA	Wendkouni Yolande	Médecine
19	SAWADOGO	Trish Astrid	FASEG
20	SORGHO	Relouende Princia Germine	Pharmacie
21	TONDE	Hannah Arletty	Pharmacie
22	YAMEOGO	Baowendaon Eméline	Médecine
23	ZERBO	Aminata Latifa	Médecine

Arrêté la présente liste à **vingt-trois (23) noms**.

Les candidats ont **jusqu'au 15 septembre 2024** pour confirmer leur place à la Résidence Universitaire.

Passé ce délai, la priorité sera accordée à d'autres demandeurs.

N.B. : Avant de pouvoir occuper la chambre qui lui a été attribuée, l'étudiant admis à la résidence doit verser la somme de **cinquante-deux mille (52 000) francs CFA**, composée comme suit :

- **Vingt mille (20 000) francs CFA** de Caution ;
- **Trente mille (32 000) francs CFA** à titre de deux (2) mois de loyer.

Compte bancaire pour le versement :

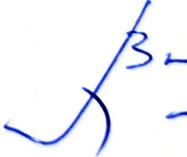
BF084 01002 001433050038 87 BANK OF AFRICA – BURKINA FASO

Après versement à la banque, faire valider le reçu de versement de la banque auprès des services de la **Comptabilité de l'USTA** et laisser une copie du reçu de la comptabilité au secrétariat de la DAFC.

Pour plus d'informations, s'adresser au secrétariat de la DAFC.

Fait à Sâaba, le 04 septembre 2024

Le Président de la Commission


Abbé Barthélemy M. LOUEDRAGO



Université Saint Thomas d'Aquin
Autorisation d'ouverture par arrêté n°2004/141
/MESSRS/DGESRS/des du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (226) 25-40-77 88/99
E-mail : rectorat@usta.bf

Rectorat

Secrétariat Général

Direction de l'Administration
Financière et Comptable

Résidence Universitaire



RESULTAT DE L'EXAMEN DES DOSSIERS DE DEMANDE D'ADMISSION A LA
RESIDENCE UNIVERSITAIRE
ANNEE 2024-2025

PREMIERE VAGUE

GARÇONS

N°	NOM	PRENOM(S)	FACULTES
1	AVOUGLA	Komi Jean-Pierre	Médecine
2	COULIBALY	Emery	Sciences Biomédiales
3	KABORE	Ben Idris	Droit
4	LENGANE	Hafiz Mohamed	Droit
5	MONNE	Zinkoussou Martial	Agronomie
6	SOUO	Jude Adéadat	Droit
7	TAPSOBA	A. Hafize	Médecine
8	YAMEOGO	Hakim Farouk	Agronomie

Arrêté la présente liste à **huit (8)** noms.

Les candidats ont **jusqu'au 15 septembre 2024** pour confirmer leur place à la Résidence Universitaire.

Passé ce délai, la priorité sera accordée à d'autres demandeurs.

.../...

N.B. : Avant de pouvoir occuper la chambre qui lui a été attribuée, l'étudiant admis à la résidence doit verser la somme de **cinquante-deux mille (52 000)** francs CFA, composée comme suit :

- **Vingt mille (20 000)** francs CFA de Caution ;
- **Trente mille (32 000)** francs CFA à titre de deux (2) mois de loyer.

Compte bancaire pour le versement :

BF084 01002 001433050038 87 BANK OF AFRICA – BURKINA FASO

Après versement à la banque, faire valider le reçu de versement de la banque auprès des services de la Comptabilité de l'USTA et laisser une copie du reçu de la comptabilité au secrétariat de la DAFC.

Pour plus d'informations, s'adresser au secrétariat de la DAFC.

Fait à Sâaba, le 04 septembre 2024

Le Président de la Commission



Abbé Barthélemy M. L. OUEDRAOGO